

La CPI ordonne la libération du Congolais Jean-Pierre Bemba

@rib News, 12/06/2018 – Source Reuters L'ancien vice-président de la République démocratique du Congo, Jean-Pierre Bemba, dont la condamnation pour crimes de guerre a été annulée en appel la semaine dernière, doit être libéré, a jugé mardi la Cour pénale internationale.

Jean-Pierre Bemba, qui est âgé de 55 ans, avait été condamné par la CPI en juin 2016 à 18 ans de prison pour des crimes commis en République centrafricaine en 2002 et 2003. En l'acquittant, la CPI a estimé qu'il ne pouvait pas être tenu pour responsable des atrocités commises par ses soldats en Centrafrique. Jean-Pierre Bemba, qui est incarcéré au centre de détention de la CPI, aux Pays-Bas, depuis son arrestation en 2008, sera remis à la Belgique voisine, où vivent sa femme et ses cinq enfants. Les juges de La Haye lui ont ordonné de ne pas faire de déclarations publiques au sujet d'une deuxième affaire, dans laquelle il est accusé de subornation de témoins pendant le procès. Normalement, les suspects sont immédiatement relâchés après un acquittement, mais Jean-Pierre Bemba risque également d'être condamné dans cette seconde affaire de subornation de témoins. Il encourt une peine maximale de cinq ans de prison ainsi qu'une amende. C'est pourquoi le parquet avait requis son maintien en détention jusqu'au nouveau procès. Les juges ont rejeté cette demande. Une audience dans cette affaire est prévue le 4 juillet. Interrogé sur les projets de Jean-Pierre Bemba après sa libération, son avocat Peter Haynes a déclaré: "Il n'a jamais renoncé à ses ambitions politiques (...). Je serais surpris s'il restait à l'écart". Le président de la République démocratique du Congo (RDC) Joseph Kabila a fait savoir mardi par son Premier ministre Bruno Tshibala qu'il ne briguerait pas un troisième mandat pour l'élection présidentielle de décembre.